

<b>DEPARTEMENT du GARD ARRONDISSEMENT de NÎMES CANTON de ST GILLES</b>	<b>COMMUNE DE CAVEIRAC EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b>  <b>N° DE20263004_35/262</b>
	<b>Du 30 avril 2026 à 18 heures 30</b>
<b><u>NOMBRE :</u></b> <b>De Conseillers en exercice : 27</b> <b>De Présents : 20</b> <b>De Votants : 27</b> <b>Absents ayant donné procuration : 7</b> <b>Absents excusés sans procuration : -</b> <b>Absents non excusés sans procuration : -</b> <b><u>Objet : Election des membres de la Commission d'Appel Offres</u></b>	<p>L'an deux mille vingt-six, le trente avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Caveirac étant réuni salle du Conseil municipal, après convocation légale, sous la présidence d'Isabelle MAZAY, 1<sup>ère</sup> Adjointe,</p> <p><b>Etaient présents :</b> Mesdames et Messieurs Isabelle MAZAY ; Marc SERVILE ; Catherine LAPIERRE ; Cyril GUERRE ; Jérôme BALLESTEROS ; Odile GIOVANNELLI ; Pascal MIARD ; Philippe GALLI ; Marcel DESPROGES ; Didier PAQUETTE ; Philippe LOYAU ; Nathalie PERROT ; Valérie MARINARO ; Gwendoline PELLISSIER ; Morganne SAUNIER ; Patrick ETIENNE ; Elisabeth CRES ; Loïc CODOU ; Florence COMTE ; Antoine GIRON</p> <p><b>Etaient absents excusés avec procuration :</b> Jean-Luc CHAILAN pouvoir à Marc SERVILE, Ruben VANEL pouvoir à Cyril GUERRE, Gautier CASES pouvoir à Isabelle MAZAY, Sophie GIMENO pouvoir à Catherine LAPIERRE, Sophie ESCUDIER pouvoir à Philippe GALLI, Florence DUSSAUT pouvoir à Odile GIOVANNELLI ; Pauline DELOFFRE pouvoir à Nathalie PERROT</p> <p><b>Etaient absents excusés sans procuration : 0</b></p> <p><b>Etaient absents non excusés sans procuration : 0</b></p>

Madame Isabelle MAZAY, Rapporteur, expose :

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner à bulletin secret les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat. Il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires ;

Considérant que l'assemblée délibérante peut décider à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret, en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales

Madame MAZAY propose que l'élection se fasse à mains levées.

Accord unanime des membres du conseil municipal.

Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales, prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de plus de 3 500 habitants doit comporter, en plus de l'autorité habilitée à signer les marchés publics ou son représentant, président, cinq membres titulaires et cinq membres suppléants élus au sein du conseil municipal à la représentation proportionnelle plus fort reste.

Le conseil municipal décide de procéder à mains levées, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres à caractère permanent.

**1 - Liste présentée par CHAILAN Jean-Luc :**

**Sont candidats au poste de titulaire :**

Mme GIOVANNELLI Odile

M. GUERRE Cyril

M. GALLI Philippe

Mme ESCUDIER Sophie

M. VANEL Ruben

**Sont candidats au poste de suppléant :**

M. DESPROGES Marcel

Mme GIMENO Sophie

M. MIARD Pascal

Mme LAPIERRE Catherine

M. CASES Gautier

**2 - Liste présentée par CODOU Loïc :**

**Est candidate au poste de titulaire :**

Mme CRES Élisabeth

**Est candidat au poste de suppléant :**

M. CODOU Loïc

**3 - Liste présentée par GIRON Antoine :**

**Est candidat au poste de titulaire :**

M. GIRON Antoine

**Est candidate au poste de suppléant :**

Mme COMTE Florence

Il est ensuite procédé au vote

Nombre de votants : 27

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 27

Sièges à pourvoir : 5

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir): 5,40

Désignation des listes	Nombre de voix obtenues	Nombre de sièges attribués au quotient	Nombre de sièges attribués au plus fort reste
Liste 1	22	4	4
Liste 2	3	1	1
Liste 3	2	1	0

Le Conseil Municipal,  
après élection à mains levées, déclare membres de la Commission de la Commission d'Appel d'Offres :

**Président :** M CHAILAN Jean Luc

**Membres titulaires de la commission d'appel d'offres:**

Mme GIOVANNELLI Odile

M. GUERRE Cyril

M. GALLI Philippe

Mme ESCUDIER Sophie

Mme CRES Élisabeth

**Membres suppléants de la commission d'appel d'offres:**

M. DESPROGES Marcel

Mme GIMENO Sophie

M. MIARD Pascal

Mme LAPIERRE Catherine

M. CODOU Loïc

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme,  
A Caveirac, le 11-mai 2026

Pour le Maire empêché,  
La 1<sup>ère</sup> adjointe  
Isabelle MAZAN



Le Secrétaire de séance  
Pascal MIARD

.....



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter de sa transmission auprès du représentant de l'Etat et de sa publication). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par site internet <https://www.telerecours.fr>

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le 12/05/2026



ID : 030-213000755-20260430-DE2026300435262-DE